

*Article 43 du Règlement***L'AGRICULTURE**

ON PROPOSE QUE LE GOUVERNEMENT APPLIQUE DANS SA NOUVELLE POLITIQUE LAITIÈRE CERTAINES RECOMMANDATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante.

Étant donné que le gouvernement doit faire connaître en avril prochain sa nouvelle politique laitière; étant donné la situation dramatique où se trouvent les producteurs de lait depuis nombre d'années et les problèmes qui vont s'accroissant, je propose, appuyé par le député de Elgin (M. Wise):

Que la Chambre à l'unanimité exhorte le ministre responsable à intégrer dans sa nouvelle politique les recommandations suivantes: (1) Que le gouvernement établisse une politique laitière d'une durée de cinq ans; (2) Que la Commission canadienne du lait se voit accorder la même autorité et les mêmes prérogatives que la Commission canadienne du blé; (3) Qu'on applique la formule d'indexation des prix à la production laitière dès qu'il y a fluctuation de 2 p. 100 à la hausse ou à la baisse; (4) Qu'on réduise de 15 millions de livres l'importation des fromages; (5) Qu'on modifie le calendrier d'émission des quotas afin d'atténuer le caractère saisonnier.

Voilà donc les quelques recommandations qui doivent être incluses dans la nouvelle politique laitière.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1412)

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA LETTRE DU MINISTRE AUX RESPONSABLES DE «OPERATIONS DISMANTLE»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, afin d'assurer la sécurité de la nation, compte tenu de la lettre d'une incroyable naïveté envoyée par le ministre de la Défense nationale aux responsables de «Operations Dismantle», dans laquelle il donne son opinion personnelle sur les intentions des militaires soviétiques et exprime sa conviction qu'en cas de crise, les «principaux protagonistes» devraient être tenus dans l'ombre jusqu'à la dernière minute, je propose, appuyé par le député de Selkirk (M. Whiteway):

Que la Chambre demande instamment au premier ministre de confier au ministre de la Défense nationale un poste moins exigeant et plus conforme à l'incompétence dont il a fait preuve.

[M. l'Orateur.]

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON PROPOSE QUE LA CHAMBRE EXPRIME SES CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE M. MICHEL ROY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion importante. Je propose, appuyé par l'honorable député de Gamelin (M. Portelance):

Que la Chambre exprime ses condoléances à la famille de M. Michel Roy, criminologue, directeur de l'Institut Archambault, assassiné devant sa demeure, à Pointe-aux-Trembles, mardi soir dernier.

[Traduction]

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'EMBAUCHAGE PAR UNE SOCIÉTÉ CANADIENNE D'UN CITOYEN DES ÉTATS-UNIS—DEMANDE DE REFUS DU PERMIS DE TRAVAIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Les administrateurs de l'ICBC, la société d'assurance de la Colombie-Britannique appartenant à l'État, ont décidé d'embaucher M. Robert Sherrell, un Américain, au traitement annuel de \$80,000, même si une centaine de Canadiens avaient postulé le poste. Comme d'habitude, les centres de main-d'œuvre n'ont pas participé au processus d'embauchage. Étant donné qu'il y a un million de Canadiens sans emploi, je propose, appuyé par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Que l'on rejette la demande de permis de travail de M. Sherrell puisqu'il y a beaucoup de Canadiens compétents prêts à occuper ce poste.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.